RAPPORT ANNUEL

2016-2017

CÉGEP DE MATANE

TABLE DES MATIÈRES

3 Mot de la présidente du conseil d'administration

4 Mot du directeur général

6 Dossiers majeurs de la Direction générale

7 Dossiers majeurs de la Direction des services éducatifs

9 La population étudiante

11 Dossiers majeurs de Groupe Collegia

12 Dossiers majeurs de la Direction des ressources humaines

13 Dossiers majeurs des Services administratifs

14 Projet d'états financiers

15 Le Centre matapédien d'études collégiales

16 Le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN)

18 Fondation du Cégep de Matane

19 Code de déontologie

NOTRE VISION

Le Cégep de Matane considère l'étudiant, et le citoyen qu'il deviendra, comme un acteur impliqué et concerné par les enjeux de la société à l'ère numérique. Avec la ferme volonté de développer la pensée critique, la communication, la collaboration et la créativité, le cégep se distingue par le développement de projets pédagogiques innovants, signifiants et interdisciplinaires dans lesquels collaborent les étudiants, les employés et la collectivité.

Extrait de la planification stratégique 2017 - 2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel du Cégep de Matane pour l'année 2016-2017 faisant état de ses principales réalisations.

Au cours de la dernière année, les membres du conseil d'administration ont décidé des orientations de développement de l'établissement pour les cinq prochaines années en adoptant la nouvelle planification stratégique 2017-2022 du cégep; discuté des enjeux que vous avez soumis à notre attention; échangé sur les grands dossiers monopolisant l'attention de la communauté collégiale; puis adopté les résolutions engageant le Cégep de Matane dans la concrétisation de sa mission d'éducation et de développement.

Ainsi, Madame la Ministre, le conseil a tenu six rencontres ordinaires et deux assemblées extraordinaires au cours desquelles il a pris plusieurs décisions administratives, notamment l'adoption des rapports d'audit et des finances, des budgets de fonctionnement, d'investissement et du budget révisé, des états financiers de l'année antérieure, du rapport annuel de l'institution, du Centre matapédien d'études collégiales et de notre centre collégial de transfert de technologie (CCTT). Évidemment, les membres du conseil ont aussi approuvé les plans de travail du cégep et de la commission des études, les objectifs de travail de la Direction générale et de la Direction des services éducatifs, ainsi que de la Direction générale de notre CCTT, le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) pour l'année en cours. Nous avons entériné le plan décennal d'investissements en infrastructures de recherche, reconduit l'engagement de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur indépendant pour la préparation du rapport financier annuel 2016-2017, revu le coût des chambres en résidence et adjugé les contrats pour la réfection du Centre d'activité physique et de la palestre, d'unités de ventilation, de fenêtres, de l'entrée principale, d'installations sanitaires et de mise en place d'un lien Internet sur fibre optique en résidence. Nous avons également procédé à la modification des trois règlements encadrant la gestion des voies d'accès et des aires de stationnement, de la résidence et des conditions de vie au cégep.

Les programmes d'études, la pédagogie, la réussite et la diplomation ont aussi occupé une grande partie de nos échanges au cours desquels nous avons notamment adopté le devis d'évaluation de l'efficacité de notre système d'assurance-qualité, des modifications à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et à la Politique d'évaluation des apprentissages du CMÉC, le nouveau programme d'attestation d'études collégiales Composition numérique et le rapport annuel de mise en œuvre du Plan institutionnel pour l'amélioration de la réussite et de la diplomation.

L'un des plus beaux mandats que nous ayons et que nous appliquons avec rigueur et beaucoup de fierté est la sanction des études. L'année écoulée nous aura permis d'émettre de nombreuses attestations de formation, ainsi que des attestations d'études collégiales (AEC), et de recommander à votre attention l'émission de diplômes d'études collégiales dans l'ensemble de nos programmes d'études.

Madame la Ministre, nous avons grandement apprécié la journée de formation sur la gouvernance des cégeps de mai dernier à laquelle nous avons participé en compagnie d'administrateurs en provenance de tout le réseau collégial québécois. De telles activités contribuent à nous outiller efficacement pour répondre aux plus haut standards de qualité en matière de gouvernance contemporaine et à prendre les meilleures décisions pour assurer le développement, la pérennité et le rayonnement de l'organisation à laquelle nous avons décidé de nous associer bénévolement.

Tous les membres du conseil d'administration se joignent à moi, Madame la Ministre, pour témoigner de la créativité et du dynamisme qui animent la communauté collégiale matanaise et féliciter cette belle équipe de pédagogues qui accueillent des étudiants de partout au Québec et de l'étranger pour les faire cheminer vers la réussite, la diplomation, la poursuite de leurs études à l'université ou le marché du travail québécois.

Thérèse Sagna

Thérèse Sagna
Présidente du conseil d'administration

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Madame la présidente,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport d'activités du Cégep de Matane pour l'année 2016-2017, la première année complète de mon mandat à la direction générale de l'établissement.

La planification stratégique du cégep étant échue depuis juin 2015, l'un des grands défis de la dernière année fut de mobiliser le personnel autour d'une vision commune et partagée d'une nouvelle planification stratégique. Adoptée par le conseil d'administration en juin dernier, elle campe clairement notre vision, nos valeurs institutionnelles que sont l'audace, la bienveillance, la créativité et la coopération, ainsi que les principaux enjeux d'un cégep de région comme le nôtre, fièrement ancré dans son milieu : l'environnement pédagogique, la mobilisation, le développement et l'attractivité.

Nos principales réalisations de l'année écoulée sont d'ailleurs en concordance avec ces enjeux institutionnels.

L'environnement pédagogique réfère à l'ensemble des facteurs contextuels qui, dans la classe et hors de la classe, peuvent avoir une incidence sur l'apprentissage des étudiants. Au plan pédagogique, nous avons amorcé en cours d'année les travaux d'évaluation de l'efficacité de notre système d'assurance-qualité en collaboration avec la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Avec comme objectif d'améliorer l'environnement pédagogique, nous avons créé un milieu de vie sans bouteilles d'eau, nous avons modifié le service Internet en résidence, rénové le Centre d'activité physique et procédé à la réfection de différents espaces, notamment de l'entrée principale de l'établissement. Grâce à la conclusion d'un partenariat avec le Club de natation Le Nautilus, nous avons mis en place une nouvelle équipe sportive de compétition intercollégiale en natation. Et nous avons innové en devenant le premier cégep, et même la première institution collégiale canadienne, à mettre sur pied un Club de sport électronique. Enfin, nous sommes particulièrement fiers, madame la présidente, des résultats de notre plan d'amélioration de la réussite et de la diplomation (PIARD) qui indique un dépassement de nos cibles, avec un taux de réussite des cours par année s'élevant à 94,4 % au secteur préuniversitaire et à 90,2 % au secteur technique.

La mobilisation de nos employés autour d'une vision commune et partagée est essentielle au développement du cégep. Nous souhaitons créer un environnement de travail stimulant, collaboratif, mobilisateur et source d'engagement pour la communauté collégiale. Nous avons donc procédé à une restructuration administrative déplaçant le mandat de l'information scolaire à la Direction des services éducatifs, nous permettant ainsi de confier à la petite équipe des communications un mandat intégrant les communications internes. Nous avons aussi entrepris les travaux pour mettre en œuvre un programme important visant l'amélioration de la santé et du mieux-être de nos employés.

En soutenant l'innovation et le développement des compétences, le cégep joue un rôle majeur dans le développement régional aux plans socioéconomique, scientifique, technologique et culturel. Le cégep contribue activement à l'essor et au dynamisme du milieu régional, mais en collaboration avec nos partenaires, nous souhaitons aller toujours plus loin. Nous voulons instiller à nos étudiants le goût d'entreprendre en soutenant leurs initiatives entrepreneuriales à travers la création de l'entreprise étudiante *Aurores*. Grâce à notre Service de formation continue, Groupe Collegia, nous développons de nouvelles formations comme l'attestation d'études collégiales (AEC) de spécialisation Composition numérique, nous offrons plus de services aux entreprises de la région, nous formons une main-d'œuvre toujours plus compétitive dans le domaine du jeu vidéo, via le Campus ADN, et nous assumons toujours un leadership en formation à distance en formant des Québécois de toutes les régions du Québec dans différents secteurs d'activité. Notre centre collégial de transfert de technologie (CCTT) spécialisé dans le domaine de l'image numérique, le CDRIN, emploie maintenant une nouvelle directrice générale et un nouveau directeur scientifique. Il a renouvelé sa planification stratégique et fait face à l'évaluation gouvernementale. Au moment d'écrire ces lignes, un nouveau mandat de CCTT a été accordé au cégep et le CDRIN continuera de rayonner et de contribuer à la notoriété du cégep aux plans scientifique et technologique au cours des cinq prochaines années.

La capacité du cégep à attirer des étudiants de La Matanie, du Québec et d'ailleurs dans le monde lui permet d'assurer le maintien de ses programmes d'études et de ses équipes pédagogiques. L'attractivité est un enjeu majeur pour notre établissement et l'un de nos principaux défis demeure le développement du potentiel d'attraction du cégep. Au cours de la dernière année, nous avons opérationnalisé un comité institutionnel de recrutement, implanté notre programme de mobilité interrégionale et fait le pari de réinvestir dans nos activités de recrutement au Québec et à l'international. Au 20 septembre 2017, le cégep accueillait 9 % plus d'étudiants en formation initiale.

Madame la présidente, je suis particulièrement fier des réalisations de la communauté collégiale du Cégep de Matane qui illustrent bien son audace, sa vitalité et son potentiel d'idéation. Et je suis surtout fier de collaborer avec des gens passionnés par l'éducation de jeunes adultes et de travailler au sein d'une communauté que les étudiants apprécient pour son accueil chaleureux, son ambiance conviviale et la qualité de sa formation.

Pierre Bédard
Directeur général

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES INTERNES

Pierre Bédard, directeur général

Brigitte Chrétien, directrice des études

Michel Auger, membre
Enseignant

François-Nicolas Dionne, membre
Enseignant

Julie Bérubé, membre
Conseillère pédagogique

Marie-Noël Bouffard, membre
Technicienne en administration

Jérémie Lessard, membre
Étudiant en Technologie de l'électronique industrielle

Philip D'Auteuil, membre
Étudiant en Sciences de la nature

MEMBRES EXTERNES

Thérèse Sagna, présidente
Coordonnatrice adjointe, Regroupement des femmes de la région de Matane

Jean-Mathieu Fortin, vice-président
Directeur de l'ACEF de la Péninsule

Jean-Marc Lemieux, membre
Commissaire à la Commission scolaire des Chic-Chocs

Michel Verrault, membre
Directeur des Centres locaux d'emploi de Matane et d'Amqui

Bruno Bibeau, membre
Directeur d'Orbite Aluminae inc.

Lucie Lapointe, membre
Directrice générale de Les ateliers Léopold-Desrosiers

Yolaine Gauthier, membre
Adjointe administrative - Étude de Me Hélène Bouffard

Sylvie Pelletier, membre
Agente de développement financier et adjointe administrative au Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Gaspésie

Sonia Mainville, membre
Coiffeuse propriétaire

Nicolas Leclerc, membre
Directeur général de la ville de Matane

Françoise Daigle, membre
Directrice du service des communications de l'Université du Québec à Rimouski

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Jean-Mathieu Fortin, président du comité
Directeur de l'ACEF de la Péninsule

Sylvie Pelletier, secrétaire du comité
Agente de développement financier et adjointe administrative au Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Gaspésie

Jean-Marc Lemieux, membre
Commissaire à la Commission scolaire des Chic-Chocs

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Brigitte Chrétien
Présidente

Jérôme Forget
Directeur adjoint DSÉ

Geneviève Morin
Cadre - CMÉC

Sébastien Auclair
Conseiller pédagogique

Denise Richard
Conseillère pédagogique

Catherine Boucher
Aide pédagogique individuel

Maxime-Raphël Cyr
Enseignant

Réal Gendron
Enseignant

Pascal Missie
Enseignant

Linda Paquin
Enseignante au CMEC

Chantal Rioux
Enseignante

Marie-Claude Tremblay
Enseignante

Suzy Lebreux
Enseignante

Louis Ruelland
Technicien en travaux pratiques

Dominique Bouffard
Étudiant

Claudie Harrisson
Étudiante

DOSSIERS MAJEURS
DIRECTION GÉNÉRALE

+ PLANIFICATION STRATÉGIQUE
Au cours de l'année 2016-2017, nous avons mobilisé le personnel autour du développement d'une vision commune et partagée de notre planification stratégique 2017-2022. Adoptée par le conseil d'administration au mois de juin, elle résulte de plusieurs consultations auprès du personnel, de la commission des études, du conseil d'administration et d'organismes de notre milieu naturel d'intervention.

+ ASSURANCE-QUALITÉ
Nous avons amorcé les travaux d'évaluation de l'efficacité de notre système d'assurance-qualité en collaboration avec la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Ainsi, l'échéancier des travaux et le devis d'évaluation ont été adoptés par la Commission des études et le conseil d'administration, alors que la cueillette des données a été effectuée en partie et se poursuivra en 2017-2018. Notre échéancier prévoit la transmission du rapport à la CEEC au cours de l'automne 2018 et l'audit de la commission à l'hiver 2019.

+ MOBILISATION
Nous souhaitons créer un environnement de travail stimulant, collaboratif, mobilisateur et source d'engagement pour la communauté collégiale. Nous avons donc amorcé en cours d'année la mise en place d'un programme visant à améliorer la santé et le mieux-être des employés.

+ CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
Le centre collégial de transfert de technologie (CCTT), le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN), compte maintenant une nouvelle directrice générale et un nouveau directeur scientifique. Toute l'équipe s'est impliquée activement à la production de la planification stratégique du centre et dans le processus d'évaluation du CCTT par le gouvernement. Un nouveau mandat de CCTT a été accordé au cégep pour les cinq prochaines années, mandat que le cégep a confié au CDRIN.

+ INCUBATEUR D'ENTREPRISES L'ALT NUMÉRIQUE
Démarrage de l'incubateur d'entreprises numériques.

+ ATTRACTIVITÉ
L'attractivité est un enjeu majeur pour notre établissement, un enjeu qui interpelle toute la communauté et mobilise de nombreux acteurs au sein de comités de travail ainsi qu'à la réalisation de différentes stratégies.

- **Opérationnalisation du comité de recrutement**
  En plus d'inspirer la réflexion entourant l'élaboration de notre planification stratégique, les travaux de ce comité ont permis de démystifier les actions de recrutement au Québec et à l'international, de réfléchir à de nouveaux projets cégep-secondaire, d'initier une démarche de consultation auprès de la population étudiante et de relancer le comité sur l'internationalisation du cégep.

- **Collaboration avec les cégeps de l'Est**
  Notre collaboration avec les cégeps de l'Est s'exprime sur plusieurs plans, notamment sur le plan du recrutement à l'international et au Québec. À l'international, nous avons partagé nos meilleures pratiques en mobilité étudiante et développé une plus grande synergie dans nos activités de recrutement. Au Québec, nous avons initié une participation régionale au Salon de l'éducation de Montréal pour l'automne 2017.

- **Développement de nouveaux projets à l'international**
  Notre projet pilote de mobilité enseignante en Photographie a connu un beau succès et généré des résultats concrets dès la rentrée d'automne 2017.

DOSSIERS MAJEURS
DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS

+ LA RÉUSSITE

La mise en œuvre du plan pour l'amélioration de la réussite et de la diplomation (PIARD) 2015-2020 a fait partie de nos grandes priorités au cours de la dernière année. Toutefois, la production de notre planification stratégique institutionnelle exige un arrimage des deux plans et l'analyse des mécanismes de mise en œuvre du plan actuel nous permet d'identifier leurs lacunes. Notre plan de la réussite institutionnelle sera donc revu en fonction d'une cible ultime : Collaborer…pour l'étudiant d'abord.

+ CONVERGENCE DES EFFORTS SUR DES ASPECTS MAJEURS SOUTENANT LA RÉUSSITE

- Le suivi des différents indicateurs de réussite;
- La recherche de solutions pour améliorer les taux de réussite des étudiants québécois et internationaux à l'épreuve uniforme de français;
- La planification et la réalisation d'activités aidant l'étudiant à confirmer son orientation professionnelle;
- L'identification de nouvelles formules pour soutenir l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants;
- L'offre de nombreuses activités de formation pédagogique non créditées.

+ PRINCIPALES RÉALISATIONS

- La mise en place d'un comité d'aide à la réussite exerçant un rôle-conseil dans la mise en œuvre et le suivi du PIARD et plus largement autour de tout enjeu lié à la réussite des étudiants;
- Consécutivement à l'analyse de différentes données, le comité a soumis des recommandations à la Direction des services éducatifs visant à améliorer :
  - La réussite et la persévérance des étudiants inscrits au cheminement Tremplin DEC;
  - La réussite de l'épreuve uniforme de français;
  - La réussite des cours de formation générale.

+ SUIVIS DE L'ÉVOLUTION DE POINTS DE MIRE INSCRITS AU PLAN

- Mise en œuvre d'une nouvelle formule pour soutenir la réussite de l'EUFLEL;
- Réalisation d'activités aidant l'étudiant à confirmer son orientation professionnelle;
- Enrichissement du programme d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants;
- Accompagnement des enseignants pour une meilleure intégration de stratégies d'enseignement;
- Implication des étudiants dans le choix, l'organisation et la réalisation des activités parascolaires;
- Amélioration du cheminement Tremplin DEC.

+ MESURES D'ACCOMPAGNEMENT : APPLICATION ET BILAN

- Cours de renforcement en français;
- Pédagogie de première session.

+ MESURES OUTILS : APPLICATION ET BILAN

- Tutorat par les pairs;
- Accompagnement individualisé au Centre d'aide en français.

+ TAUX DE RÉUSSITE DES COURS PAR ANNÉE

	Données de référence pour établir cibles 2010-2015	A-2014 H-2015	A-2015 H-2016	A-2016 H-2017	Cibles PIARD 2020
PRÉUNIVERSITAIRE	90,7%	93,4%	92,3%	94,4%	92,0%
TECHNIQUE	86,4%	87,0%	88,3%	90,2%	89,0%

+ SERVICES ADAPTÉS

Les étudiants en situation de handicap et ayant des besoins particuliers ont été accueillis dès la rentrée d'automne 2016 dans de nouveaux espaces réaménagés. Ils ont été 51 à la session d'automne et 57 à la session d'hiver à utiliser des services en soutien à leur réussite scolaire.

En cours d'année, le Comité d'aide à la réussite, où siègent des enseignants, a procédé à une analyse des besoins particuliers des étudiants, puis transmis des recommandations à portée institutionnelle à la direction. D'ailleurs, certaines recommandations ont mené à la rédaction de deux projets importants dont la réalisation est planifiée pour 2017-2018.

Les sommes allouées par le ministère en 2016-2017, en vertu de l'annexe S-024, ont ainsi été reportées d'un an, afin d'obtenir un dégagement d'enseignants suffisant pour implanter ces deux projets, dont l'un devrait perdurer dans le temps.

+ RELANCE DES PROGRAMMES TECHNIQUES DE TOURISME ET TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME

En collaboration avec les équipes-programmes, nous avons travaillé à la relance de ces deux diplômes d'études collégiales. Le positionnement du programme de Tourisme a été revu et un nouveau message a été développé. Du nouveau matériel promotionnel a été développé pour les deux programmes, ainsi qu'une campagne publicitaire télé en accompagnement des stratégies publicitaires appliquées à tous nos programmes.

+ MOBILITÉ INTERRÉGIONALE

Nous avons lancé notre programme de bourses de mobilité interrégionale et analysé la faisabilité d'un projet de mobilité interrégionale en Techniques d'intégration multimédia.

+ FORMATION À DISTANCE

Le comité de formation à distance a entamé une réflexion sur les enjeux de la formation à distance et la vision du cégep dans ce champ d'activité. Un état des projets de formation à distance a été réalisé.

+ VIE ÉTUDIANTE

Nous avons consolidé notre offre de sport de compétition intercollégiale en créant un partenariat avec le Club de natation Le Nautilus de Matane. Dès la session d'hiver 2017, une équipe de natation Les Capitaines voyait le jour et participait à différentes compétitions. En collaboration avec la commission scolaire des Monts-et-Marées, nous avons aussi développé le club de soccer Les Capitaines jr à l'école polyvalente de Matane.

Et nous avons été des précurseurs en lançant à la session d'hiver le premier club de sport électronique de niveau collégial au Canada.

+ ENTREPRISE ÉTUDIANTE AURORES

Contribuer à l'essor et au dynamisme du milieu régional en développant la fibre entrepreneuriale de nos étudiants fait partie de nos objectifs institutionnels. En 2016-2017, nous avons créé et implanté l'entreprise étudiante Aurores. Aurores a fait partie de la cohorte 2017 d'EntrePrism de HEC Montréal et a remporté un prix régional dans le cadre du Défi OSEntreprendre, soit le prix collégial collectif du secteur entrepreneuriat étudiant.

+ COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT

En collaboration avec notre comité d'action et de concertation en environnement, le CACE, nous avons annoncé à l'automne la fin de l'utilisation de bouteilles d'eau jetables au cégep afin de réduire notre empreinte écologique.

LA POPULATION ÉTUDIANTE

ÉTUDIANTS FRÉQUENTANT LE CÉGEP DE MATANE

PROGRAMME	2015	2016
FORMATION INITIALE		
Cégep de Matane	663	621
Centre matapédien d'études collégiales	86	93
Sous-total	749	714
FORMATION CONTINUE		
Formation créditée	389	376
Formation sur mesure	277	222
Service aux entreprises	211	160
Sous-total	877	758
Population étudiante totale	1626	1472

ÉTUDIANTS INSCRITS EN FORMATION CONTINUE

ÉTUDIANTS INSCRITS EN FORMATION CONTINUE	2015	2016
AEC OFFERTES À TEMPS PLEIN EN PRÉSENTIEL	31	62
Animation 3D orientée jeu vidéo	-	19
Design de niveau de jeu	24	28
Perfectionnement en capture de mouvements	7	15
AEC OFFERTES À TEMPS PLEIN À DISTANCE	109	94
Courtier immobilier résidentiel	98	94
Conseiller en sécurité financière	11	-
AEC OFFERTES À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE	249	220
Conseils en services financiers	59	65
Perfectionnement en architecture de réseaux	25	6
Inspection en bâtiment et environnement	126	149
Conseiller en assurance et rentes collectives de personnes	39	-
FORMATION SUR MESURE	277	222
SERVICE AUX ENTREPRISES	211	160
Total	877	758

ÉTUDIANTS INSCRITS EN FORMATION INITIALE AU 20 SEPTEMBRE

PROGRAMME	2015	2016
SECTEUR PRÉUNIVERSITAIRE		
Sciences de la nature	29	28
Sciences humaines	54	55
Arts, lettres et communication	7	14
Sous-total	90	97
SECTEUR TECHNIQUE		
Soins infirmiers	65	58
Techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme	13	11
Technologie de l'électronique industrielle	44	53
Techniques de tourisme	78	52
Techniques de l'informatique	47	40
Photographie	70	57
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	151	165
Techniques d'intégration multimédia	61	64
Sous-total	529	500
Tremplin DEC	44	24
Total	663	621
CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES		
Sciences humaines	26	29
Techniques de physiothérapie	60	64
Total	86	93
Grand total	749	714

LA POPULATION ÉTUDIANTE - SUITE

DEMANDES D'ADMISSION EN FORMATION INITIALE

PROGRAMME	2015	2016
SECTEUR PRÉUNIVERSITAIRE		
Sciences de la nature	18	21
Sciences humaines	34	30
Arts, lettres et communication	19	6
Tremplin DEC	42	35
Sous-total (secteur préuniversitaire)	**113**	**92**
SECTEUR TECHNIQUE		
Soins infirmiers	43	50
Techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme	8	15
Technologie de l'électronique industrielle	36	36
Techniques de tourisme	97	57
Techniques de l'informatique	48	37
Photographie	52	33
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	114	119
Techniques d'intégration multimédia	55	42
Sous-total (secteur technique)	**455**	**390**
Total	**568**	**481**

PROVENANCE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FORMATION INITIALE

PAYS D'ORIGINE A-2016	2016
Cameroun	1
France métropolitaine	120
Guadeloupe	3
Île de la Réunion	77
Mali	1
Martinique	1
Nouvelle-Calédonie	1
Polynésie française	1
Saint-Pierre et Miquelon	1
Total	206

PROVENANCE DE LA CLIENTÈLE ATTENDUE EN FORMATION INITIALE

	2016
MRC de La Matanie	32,5 %
Autres régions du Québec	36 %
International	31,5 %

DOSSIERS MAJEURS
GROUPE COLLEGIA

+ BONIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION

L'équipe de la Direction de la formation continue, Groupe Collegia-secteur Matane, a développé trois nouveaux programmes de formation :

- AEC de spécialisation en Composition numérique;
- Courtage immobilier commercial;
- Formation préparatoire aux examens de l'OACIQ.

+ FORMATION CRÉDITABLE

Sept programmes de formation créditable ont accueilli 376 étudiants.

- Programmes offerts à temps plein en présentiel à 62 étudiants :
  - Animation 3D orientée jeu vidéo;
  - Design de niveau de jeu;
  - Perfectionnement en capture de mouvements.
- Programmes offerts à temps plein à distance à 94 étudiants :
  - Courtier immobilier résidentiel
- Programmes offerts à temps partiel à distance à 220 étudiants :
  - Conseils en services financiers;
  - Perfectionnement en architecture de réseaux;
  - Inspection en bâtiment et environnement.

+ FORMATION SUR MESURE

Six formations sur mesure ont été offertes à 220 étudiants, notamment notre programme *Coordination d'équipe* et son adaptation pour les organismes communautaires.

+ SERVICE AUX ENTREPRISES

Au cours de la dernière année, nous avons accentué le développement du Centre d'expertise en gestion des ressources humaines et développé différentes capsules de formation en ligne pour les entreprises.

- 160 étudiants ont bénéficié de formations de notre Service aux entreprises;
- 19 projets de formation ont été réalisés pour les entreprises.

+ CENTRE CANADIEN DE VALORISATION DU DIAMANT

Le Centre canadien de valorisation du diamant (CCVD) affilié au Cégep de Matane depuis 2004, a poursuivi son mandat de développement et de formation pour l'industrie diamantaire en réalisant notamment des activités de formation et de consultation en lien avec un processus d'évaluation de diamants bruts à des fins de calcul de redevances minières et d'impôt minier.

+ CAMPUS ADN

Au cours de sa sixième année d'existence, le Campus ADN a connu un nombre record de demandes d'admission et sa plus grande cohorte d'étudiants inscrits à nos trois programmes complètement révisés.

Ces programmes, développés en 2005, ont subi au printemps 2016 leur troisième révision complète. L'industrie du jeu vidéo ne cessant d'évoluer, la révision de nos programmes s'avère essentielle afin d'offrir une formation de grande qualité en adéquation avec la réalité du marché du travail.

Afin de répondre aux besoins des entreprises en effets visuels, une nouvelle AEC de spécialisation en composition numérique a aussi été développée.

DOSSIERS MAJEURS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

+ CLIMAT DE TRAVAIL

Nous voulons maintenir un climat de travail harmonieux à travers des pratiques de gestion ouvertes basées sur la consultation, la responsabilisation et la mobilisation des équipes. En cours d'année, nous avons appliqué cette orientation dans plusieurs de nos champs d'intervention, notamment en santé et sécurité au travail, en relations de travail et en santé et mieux-être.

- En santé et sécurité au travail, le comité a élaboré son plan d'action, réalisé les principales priorités établies et poursuivi les travaux d'élaboration d'un programme de prévention.
- En relations de travail, nous avons implanté des comités de prévention des litiges avec le Syndicat des employés de soutien et le Syndicat des enseignants en conformité avec leurs conventions collectives. Les rencontres régulières permettent de prévenir, de rechercher des solutions et de résoudre certaines problématiques. Nous avons également offert aux enseignants-coordonnateurs un atelier intitulé *Mieux travailler ensemble*.
- En santé et mieux-être, nous avons amorcé une démarche à l'hiver 2017 que nous avons présentée à l'équipe de gestion ainsi qu'aux exécutifs syndicaux en mai dernier.

+ PERFECTIONNEMENT

Dans le contexte où nous souhaitons favoriser le développement des compétences professionnelles de l'ensemble du personnel selon les priorités institutionnelles, nous devons revoir les modalités de fonctionnement des comités de perfectionnement. Au cours de la dernière année, nous avons débuté ces travaux avec le personnel enseignant.

+ RECONNAISSANCE

L'engagement et la contribution du personnel sont essentiels à l'atteinte de nos objectifs organisationnels et nous souhaitons reconnaître l'importance du travail de tous les acteurs de notre communauté à leur juste valeur. Un comité de la reconnaissance a été créé pour évaluer nos activités et débuter la mise à jour de notre programme de reconnaissance. Nous avons également tenu une *Semaine des ressources humaines* et relancé la création d'une ligne de vêtements aux couleurs du cégep.

+ DÉPARTS À LA RETRAITE

Quatre collègues ont décidé de quitter leurs fonctions pour bénéficier de leur retraite au cours de la dernière année. Il s'agit de monsieur René Boulanger (employé de soutien), de madame Diane Caron (enseignante), de madame Sylvie Julien (enseignante) et de monsieur Claude Lalancette (professionnel).

+ ÉTAT DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS ÉNONCÉES À L'ARTICLE 20 DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CHAPITREG-1.011)

- Le niveau des effectifs établi conformément à l'article 38 de la loi pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 n'excède pas celui de la période de référence du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.
- Nombre d'employés par catégorie
  - Cadres et hors cadres : 10
  - Professionnels : 15
  - Enseignants : 128
  - Personnel de soutien : 61

DOSSIERS MAJEURS
SERVICES ADMINISTRATIFS

+ POURSUITE DU PLAN QUINQUENNAL DES TRAVAUX DE MAINTIEN DES ACTIFS

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi l'application de notre plan quinquennal de travaux de maintien des infrastructures du cégep en investissant plus de 1,5 M$. Toujours avec l'objectif d'améliorer nos services à la population étudiante, à toute la communauté collégiale et à la population de la région, nous avons procédé à la réfection :

+ Du Centre d'activité physique et de la palestre;
+ Des portes d'entrée et des fenêtres, phase III;
+ De l'entrée principale de l'établissement;
+ Des unités de ventilation de l'auditorium et du hall des résidents;
+ Des services sanitaires du secteur de la bibliothèque Lucien-Lelièvre.

+ TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- Dans le contexte de l'application de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale découlant de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, le conseil d'administration a nommé le directeur des Services administratifs responsable de la sécurité de l'information pour le Cégep de Matane.
- Installation d'un lien Internet dédié sur fibre optique à la résidence du cégep.

+ ÉTAT DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS ÉNONCÉES DANS LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus, tel que déterminé par le Conseil du trésor. Au cours de la période comprise entre le 1er juillet 2016 et le 30 juin 2017, le cégep a accordé cinq contrats de service à des contractants autres qu'une personne physique pour une somme totalisant 145 135 $.

- Transport quotidien Sainte-Anne des Monts/Matane
  Autobus des Monts - 45 570 $
- Lien Internet dédié sur fibre optique en résidence
  Cogeco Connexion- 25 200 $
- Réfection des unités de ventilation de la salle Lucien-Bellemare et du hall des résidents
  Stantec – 29 775 $
- Réfection des portes d'entrée et des fenêtres – Phase 2
  LGT – 21 300 $
- Réfection du Centre d'activité physique et de la palestre
  Tetra techQI 23 290 $

ÉTATS FINANCIERS

	2017	2016
REVENUS		
Enseignement régulier[1]	13 825 697 $	13 332 206 $
Formation continue[2]	1 674 391 $	1 906 950 $
Services auxiliaires	1 930 306 $	2 082 705 $
TOTAL	**17 430 394 $**	**17 321 861 $**
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants[3]	8 179 478 $	8 101 788 $
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels[3]	5 323 727 $	5 202 661 $
Autres charges	3 596 797 $	3 771 318 $
TOTAL	**17 100 002 $**	**17 075 767 $**
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	**330 392 $**	**246 094 $**
ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS		
Solde de fonds au début de l'exercice[4]	**1 747 994 $**	**1 501 900 $**
Exédent des revenus (charges)	**330 392 $**	246 094 $
Virements au fonds immobilisations		
Remboursements d'emprunts autofinancés	- $	- $
Acquisitions d'immobilisations	- $	- $
Autres	- $	- $
TOTAL	**330 392 $**	**246 094 $**
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE[5]	**2 078 386 $**	**1 747 994 $**
Solde de fonds affecté à des projets[6]	775 000 $	775 000 $
Solde de fonds non affecté à des projets[6]	1 303 386 $	972 994 $

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 «Résultats détaillés par centre de responsabilités» et du Tableau F1« Solde de fonds détaillé » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.
2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.
3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.
4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.
5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).
6. Ces montants sont présentés aux lignes 40 et 42 de l'onglet « Situation financière » du rapport financier annuel 2015-2016.

CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES

- Stabilité de l'effectif étudiant avec l'accueil de 143 étudiants à la session d'automne, dont 93 dans les programmes Sciences humaines et Techniques de physiothérapie relevant du Cégep de Matane.
- Collaboration à la réalisation des plans stratégiques des cégeps parrains.
- Développement d'un projet visant à accroître les apprentissages en milieu de travail en Technologie de la transformation des produits forestiers.
- Implantation d'un partenariat pédagogique école-entreprise conjointement avec le Cégep de Saint-Félicien.
- Remise au goût du jour de l'environnement physique de la cafétéria.
- Accueil du premier Rendez-vous des bibliothèques matapédiennes.
- Réalisation d'un séjour de coopération internationale au Costa Rica par un groupe composé d'une douzaine d'étudiants.

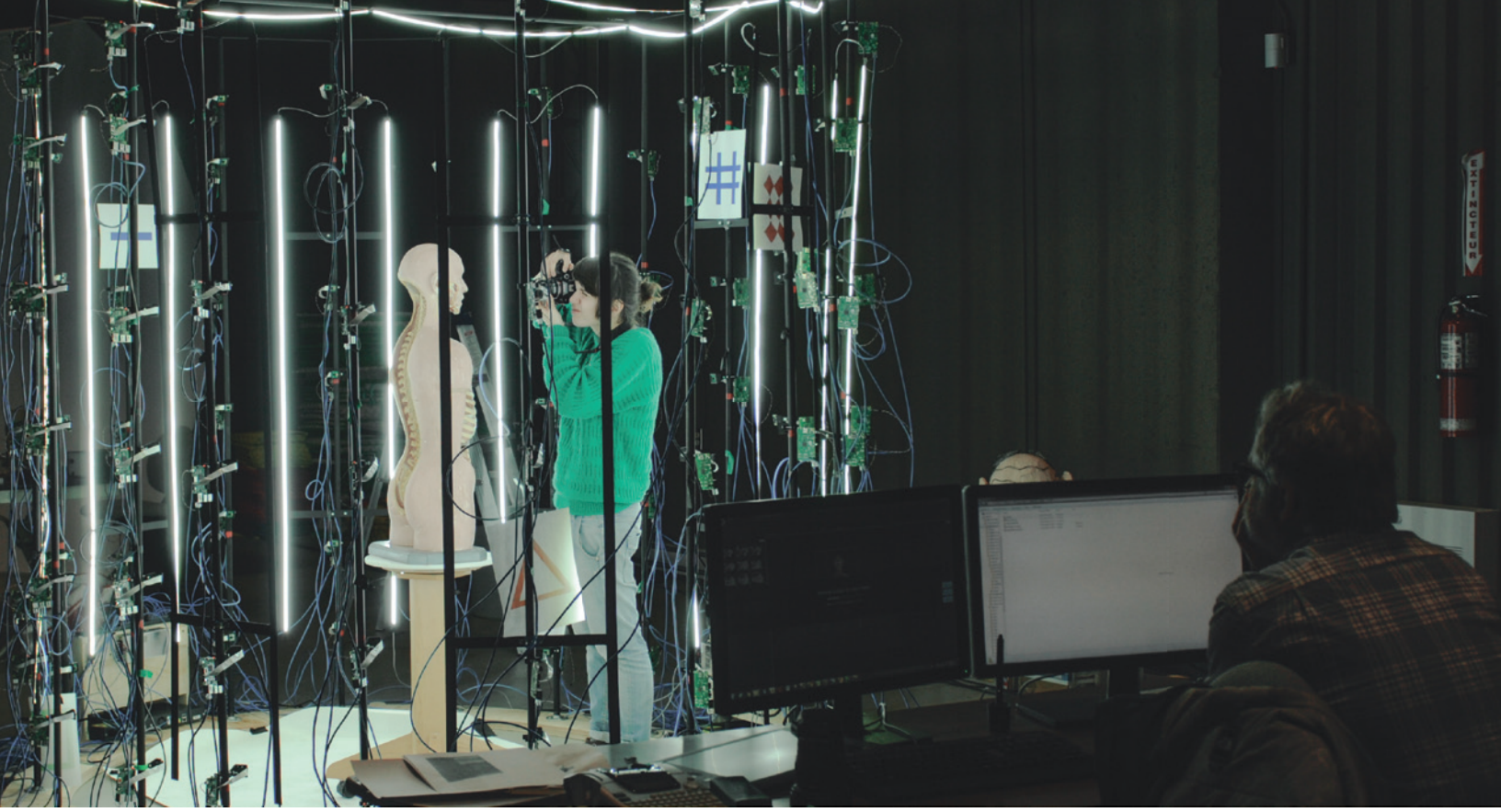

CDRIN
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN IMAGERIE NUMÉRIQUE

+ GESTION

Le centre collégial de transfert de technologie (CCTT), le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN), compte maintenant une nouvelle direction générale et une nouvelle direction scientifique. Toute l'équipe s'est impliquée activement à la production d'une nouvelle planification stratégique et dans le processus d'évaluation du CCTT par le gouvernement. Un nouveau mandat de CCTT a été accordé au cégep pour les cinq prochaines années, mandat que le cégep a confié au CDRIN.

+ PROJETS

- **Projets de recherche et développement en phase d'exécution : 27**
  - Subvention d'engagement partenarial (SEP) du CRSNG : 19
  - Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) : 3
  - Passeport Innovation du MESI : 2
  - Subvention de renforcement de l'innovation du CRSNG : 3

- **Projets d'aide technique : 29**

- **Projets de formation et de diffusion d'information : 7**

- **Développement des affaires**
  - 80 opportunités d'affaires
  - 33 projets en cours

+ RETOMBÉES SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE

- Deux enseignants ont collaboré à des projets d'aide technique et cinq autres ont collaboré à différents projets;
- Cinq stagiaires issus des programmes Animation 3D et synthèse d'images et Informatique ont été placés en entreprise;
- Trois programmes d'études utilisent les technologies du CDRIN avec leurs étudiants : Animation 3D et synthèse d'images, Photographie et Capture de mouvements;
- Collaboration avec la Direction de la formation continue, Groupe Collegia-secteur Matane, ayant mené à l'offre de six ateliers de formation en entreprise;
- Collaboration aux activités de l'équipe de robotique Supertronix 5910.

+ RETOMBÉES ORGANISATIONNELLES

- **Nouvelles technologies maîtrisées**
  - En acquisition de données
  - Capture de mouvement faciale;
  - Photogrammétrie d'objets et de personnes;
  - Numérisation photographique d'espace 360°.

- **En traitement de données**
  - Reconstitution 3D dans le système de photogrammétrie;
  - Plusieurs procédés procéduraux dans les moteurs de jeu.
  - En exploitation de données
  - Sculpture de personnages 3D à partir d'une reconstitution dans le système de photogrammétrie;
  - Préparation de personnages 3D animés et optimisés pour le mobile.
  - En intégration de systèmes
  - Intégration de la capture de mouvements corporelle, faciale et manuelle en temps réel.
- **Création de nouveaux partenariats institutionnels**
  - Avec trois centres collégiaux de transfert technologique : INÉDI, Centre de géomatique du Québec (CGQ) et Productique Québec;
  - Avec le réseau de Centres d'accès à la technologie (CAT);
  - Avec l'Université de Montréal.

+ RETOMBÉES RÉGIONALES ET SOCIOÉCONOMIQUES

- Démarrage de l'incubateur d'entreprises L'ALT numérique;
- Tenue de treize activités d'information auprès d'entreprises;
- Forum de l'innovation avec vingt entreprises participantes;
- Quatre entreprises de la région issues de secteurs économiques ciblés ont fait appel aux services du CDRIN;
- Collaboration à la création ou à la consolidation de huit nouveaux emplois dans le milieu
- IDnum Technologie
  - Sept emplois
- CDRIN
  - Un programmeur additionnel
- Démarrage de trois entreprises avec l'aide technique du CDRIN;
- Trois entreprises soutenues au sein de l'incubateur d'entreprises L'ALT numérique.

+ RETOMBÉES SECTORIELLES

- Neuf entreprises ont été initiées aux outils technologiques du CDRIN dans le cadre de projets SEP, PART et Passeport Innovation;
- Huit entreprises ont intégré des outils technologiques du CDRIN;
- Un partenariat de recherche et développement à long terme est en analyse avec une entreprise;
- Dix entreprises de différents autres secteurs d'activités que le secteur du divertissement ont collaboré avec le CDRIN au cours de la dernière année;
- Deux technologies développées par le CDRIN ont permis la croissance de partenaires d'affaires.

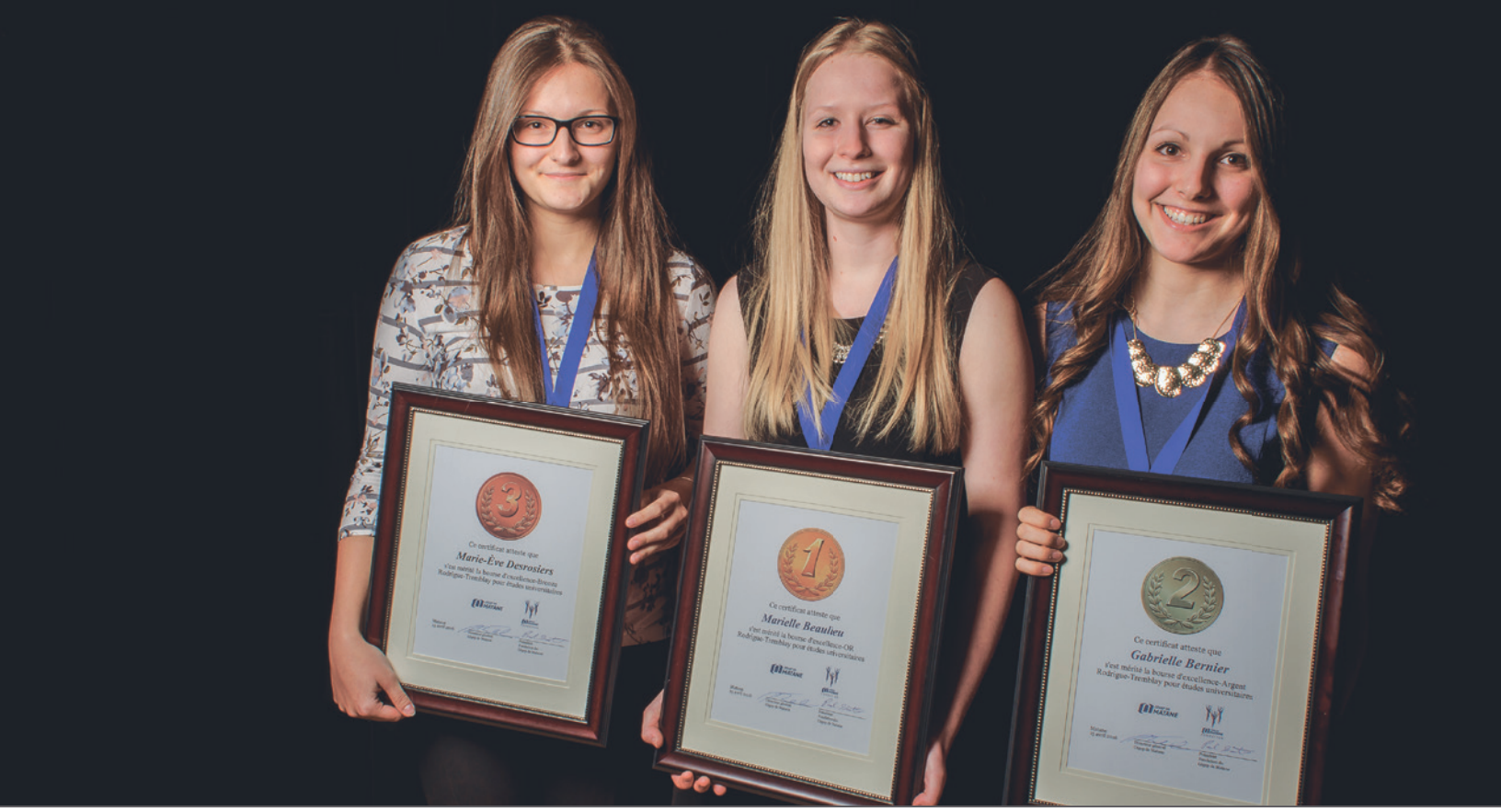

FONDATION DU CÉGEP DE MATANE

Au cours de la dernière année, la Fondation du Cégep de Matane a recueilli 118 897 $ et retourné la somme de 71 113 $ à la communauté collégiale grâce à son programme de bourses.

- Bourse d'Excellence Rodrigue-Tremblay (8 000 $)
- Bourses Hydro-Québec (6 000 $)
- Bourses d'Excellence (8 100 $)
- Bourses Projets éducatifs (9 700 $)
  - Projet Terre et mer en Sciences de la nature
  - Participation au Congrès de l'OIIQ et à un stage de soins spécialisés en Soins infirmiers
  - Projet Matane-Bruxelles en Sciences humaines et Techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme
  - Projet Toulouse en Photographie
  - Stages en entreprises sur le territoire de la France en Technologie de l'électronique industrielle
  - Équipe de robotique Supertronix 5910 en Technologie de l'électronique industrielle
  - Participation au Web à Québec en Intégration multimédia
- Programme de projets communautaires (39 313 $)
  - Navette taxi cégep-centre-ville
  - Équipes sportives Les Capitaines
  - Partenaire de projets de recrutement

CODE DE DÉONTOLOGIE

En 2016-2017, aucun cas de manquement aux règles d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été relevé.

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du conseil d'administration du Collège;
- administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- collège : le Collège d'enseignement général et professionnel de Matane;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du collège en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du collège, et
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujetti aux règles du Code. De plus la personne qui cesse d'être administrateur est assujettie aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'ADMINISTRATEUR DOIT, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Collège;
- ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 LA PERSONNE QUI CESSE D'ÊTRE ADMINISTRATEUR DOIT, DANS L'ANNÉE SUIVANT LA FIN DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Collège en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration. Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 OBJET

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêt pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de la fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérés comme des situations de conflit d'intérêts :

a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;

b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;

c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;

d)la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage

quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

7.3 SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS MEMBRES DU PERSONNEL

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.4 DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans uneentreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.5 INTERDICTIONS

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité

7.6 RÔLE DU PRÉSIDENT

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale.

8. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du conseil ou toute autre personne nommée par le conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. CONSEIL DE DISCIPLINE

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le conseil d'administration ou le comité constitué par le conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur le 1er janvier 1998.

ANNEXE « A »

Règles relatives à la divulgation et à la diffusion de renseignements et d'informations du conseil d'administration

1. OBJET

Les règles du présent titre ont pour objet de concilier l'obligation de transparence du conseil d'administration avec l'obligation de discrétion des administrateurs.

2. L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIFFUSION DES DOCUMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En principe ont un caractère public les documents suivants:

- le projet d'ordre du jour du conseil d'administration;
- le procès-verbal, une fois adopté par le conseil d'administration;
- et, après adoption du procès-verbal, les documents d'appoint relatifs à une question traitée par le conseil d'administration.

Nonobstant la règle énoncée ci-dessus, le conseil d'administration peut exceptionnellement déclarer confidentiel un document du conseil d'administration et en restreindre l'accès, sauf pour un administrateur :

- lorsqu'il s'agit d'un document qui se rapporte à une séance ou à une partie de séance que le conseil d'administration décrète confidentielle pour des motifs d'intérêt public;
- lorsqu'il s'agit d'un document dont l'accès en tout ou en partie doit ou peut être restreint en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents de caractère public qui ne sont pas touchés par une déclaration de confidentialité du conseil d'administration sont accessibles dans les meilleurs délais, sur demande et moyennant paiement des coûts de reproduction.

3. L'OBLIGATION DU MEMBRE DE PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ D'UN DOCUMENT

Lorsqu'un document du conseil d'administration n'est pas encore devenu accessible ou lorsque exceptionnellement l'accès à un document du conseil d'administration est restreint, l'administrateur est assujetti à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

4. LA DIVULGATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les décisions du conseil d'administration ont un caractère public. Il revient à la personne qui en a la responsabilité d'en assurer la diffusion et à l'accessibilité en respectant les règles du présent Code et les prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

5. LE CARACTÈRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les délibérations du conseil d'administration ont un caractère privé. En conséquence, ne peuvent assister aux séances du conseil d'administration que les administrateurs et les personnes que le conseil d'administration invite.

Toutefois, même si le caractère privé des délibérations du conseil d'administration assujettit le membre à une obligation de discrétion, celle-ci ne l'empêche pas, après adoption du procès-verbal, de faire état à l'extérieur du conseil d'administration, de son opinion, de son intervention et de son vote le cas échéant sur toute question ayant fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration et lorsque consignés à sa demande dans le procès-verbal, de son intervention et du sens de son vote, sauf le cas d'un huis clos décrété par le conseil d'administration pour des motifs d'intérêt public ou d'une interdiction résultant de la Loi.

Suivant la présente règle, le membre est tenu de respecter le caractère confidentiel de l'opinion, de l'intervention et du sens du vote de tout autre membre du conseil d'administration.

ANNEXE « B »

En matière d'éthique et de déontologie, les administrateurs membres du personnel du Collège sont également régis par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. De plus, le directeur général et le directeur des études sont également régis par l'article 20.1 de cette loi. Ces dispositions législatives se lisent comme suit :

12. En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

20.1. Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

A) ARTICLE 12

En vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, un administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de voter sur toute question portant sur les points suivants :

- son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail;
- le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la catégorie d'employés à laquelle il appartient;
- la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. Cependant, le directeur général peut toujours voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Dans ces cas, l'administrateur membre du personnel doit :

- s'abstenir de voter;
- après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la salle du conseil pendant la durée des délibérations et du vote.

Par ailleurs, le législateur n'ayant pas répété l'expression « lien d'emploi » au dernier alinéa de l'article 12, les administrateurs membres du personnel peuvent voter sur toute question concernant le lien d'emploi d'un membre du personnel d'une autre catégorie d'employés.

Enfin, pour les fins d'application de l'article 12, les expressions suivantes signifient :

- lien d'emploi : toute question relative à l'engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat.
- catégorie d'employés : les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors cadres constituent les cinq catégories d'employés du réseau d'enseignement collégial.
- condition de travail : tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l'emploi et tout ce qui encadre la prestation de services. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l'entourent ou l'accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé.

B) ARTICLE 20

Les règles énoncées à l'article 20.1 sont plus exigeantes que celles applicables aux autres administrateurs. Ces derniers, en vertu du premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, peuvent continuer à siéger au conseil s'ils ont un intérêt dans une entreprise faisant affaires avec le Collège pourvu que, lors de la décision du conseil concernant cette entreprise, ils aient dénoncé leur intérêt et qu'ils se soient retirés de la séance du conseil lors des délibérations et du vote et qu'en aucun temps ils aient tenté d'influencer la décision du conseil. Dans le cas du directeur général et du directeur des études, la situation est différente. Si le Collège a conclu un contrat avec une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt, ils peuvent être déchus de leurs fonctions au Collège et ce, même s'ils n'ont pas participé à la prise de décision ou tenté d'influencer cette décision.

La loi prévoit cependant une exception pour ces hors-cadre. La déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, à la condition qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

ANNEXE « C »

Le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel édicte :

12. Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question .

Cet article s'applique à tous les membres du conseil d'administration à l'exclusion du directeur général et du directeur des études. Quant à ces derniers, ils sont régis par l'article 20.1 et par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges.

Ce premier paragraphe de l'article 12 vient réitérer le principe à l'effet qu'un membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Lorsque le collège doit prendre une décision, « les intérêts directs ou indirects » de l'administrateur dans une entreprise ne doivent pas entrer en conflit d'intérêts du collège. Le terme entreprise n'est pas défini à la Loi. Par ailleurs, le Code civil du Québec nous en donne, à son article 1525, une définition:

> «Constitue l'exploitation d'une entreprise l'exercice par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services.

Cette disposition législative ne fait aucune distinction entre les différentes formes juridiques que peut prendre une entreprise. Elle exige uniquement que l'entreprise poursuive « une activité économique organisée à caractère commercial ou non ». Par conséquent, il peut s'agir d'une corporation publique ou privée, d'une compagnie à but lucratif ou sans but lucratif, d'une société civile ou commerciale, d'un artisan ou d'un travailleur autonome.

L'article 12 de la loi fait obligation au membre du conseil, à l'exception du directeur général et du directeur des études, de dénoncer par écrit au directeur général le conflit d'intérêts, sous peine de déchéance de sa charge. De plus, ce membre du conseil ne peut voter et doit se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote. Le membre du conseil devra donc se retirer de la salle où le conseil siège jusqu'à ce que ce dernier ait pris sa décision.

En outre, le membre du conseil qui est en situation de conflit d'intérêts ne peut, en aucun temps, et non uniquement lors des réunions du conseil, tenter d'influencer la décision du conseil concernant l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le membre du conseil qui omet de dénoncer son intérêt et qui participe au vote, ou encore qui dénonce son intérêt mais qui tente d'influencer la décision du conseil ou ne se retire pas de la séance du conseil pour la durée des délibérations, pourrait être déchu de sa charge d'administrateur. Par ailleurs, un collège peut toujours octroyer un contrat à une entreprise dans laquelle un membre du conseil a un intérêt. Cet administrateur ne pourra alors être déchu de sa charge s'il a dénoncé cet intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et n'a pas tenté d'influencer le conseil.

CONTACT

CÉGEP DE MATANE
616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec) G4W 1L1
CANADA

Téléphone : 418 562-1240, poste 2129
Sans frais : 1 800 463-4299, poste 2129
Télécopieur : 418 566-2115
Web : cegep-matane.qc.ca

+ Édition et rédaction
Brigitte Lavoie
Responsable des Communications

+ Éditique
Ferdinand-Nicolas Benard
Technicien en arts graphiques

+ Photographies
Andrée-Anne Savoie
Benjamin Marilley
Boris Plique
Caroline Rousseau
David Béland
Emilie Prud'homme
Geneviève Thibault
Jérôme Landry
Josianne Brulotte
Mario Lévesque
Mégane Lestienne
Shannon Créach

CÉGEP DE MATANE
Communications
Novembre 2017